



ALERTE DES MAIRES

La préfète de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène **ORAGES** pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique : De 13h00 à 23h00 le samedi 27 avril 2024

Situation actuelle : Une onde orageuse s'est développée sur le golfe de Gascogne en matinée. Celle-ci va progresser d'est en ouest sur la région Nouvelle-Aquitaine dans la journée du samedi 27 avril 2024.

Des averses localement orageuses progressent actuellement du sud au nord de la région Nouvelle-Aquitaine. Celles-ci donnent déjà de bons cumuls sur les Pyrénées et sur la côte charentaise.

Evolution prévue : En début d'après-midi du samedi 27 avril 2024, des orages se mettront en place sur le sud-ouest de la région. Ils s'intensifieront en arrivant sur l'est des départements de la Gironde et des Landes, avant de progresser vers les départements du nord et de l'est en restant très actifs.

Ces orages forts présenteront une activité électrique intense pouvant occasionner de violentes rafales de vent (80 à 100 km/h), de fortes précipitations (pouvant localement atteindre 30 à 40 mm) et de chutes de grêles. En arrivant sur les départements les plus au nord-est de la région, le caractère pluvieux prend le pas sur l'activité électrique.

En milieu d'après-midi, une seconde salve orageuse redémarrera depuis le sud-ouest de la région avant de progresser vers le nord de la région Midi-Pyrénées. Les orages pourront également être également forts, mais plus isolés. Ils pourront être accompagnés de fortes rafales de vent et de chutes de grêles.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation
soit sur le site www.meteo.fr soit au **05 67 22 95 00**

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

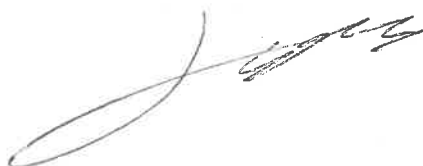
- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A Angoulême, le 27 avril 2024

Le chef du BPAOP,
Cadre d'astreinte,



Freddy LOPES